

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.289

**IUT ANGOULEME -
Espace de Formation
en Eco-Conception
(EFEC) : bilan de
l'année 2012 et
convention annuelle
d'objectifs pour
l'année 2013**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 décembre 2013**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013**DELIBERATION
N° 2013.12.289**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / PARTICIPATION
PARTENARIALERapporteur : Monsieur BEAUCHAUD**IUT ANGOULEME - ESPACE DE FORMATION EN ECO-CONCEPTION (EFEC) : BILAN DE
L'ANNEE 2012 ET CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2013**

Afin de soutenir et accompagner les entreprises de son territoire dans leurs démarches éco-innovantes, le GrandAngoulême a décidé de participer financièrement à la mise en place de l'Espace de Formation à l'Eco-Conception (EFEC), implanté au sein de l'IUT d'Angoulême.

Pour mener à bien ce projet, l'IUT a prévu un programme d'investissement à hauteur de 1 050 213 € (logiciels, machines de prototypage, base documentaire, aménagement des locaux,...) sur 5 ans.

Les partenaires financiers de l'opération sont :

- l'Europe au travers du Fonds Européen de Développement Régional 50 %
- l'Université de Poitiers (fonds propres, Etat, Région) 25 %
- la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême 12,5 %
- le Département de la Charente 12,5 %

Par délibération n°87 du 27 mai 2010, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême a décidé de participer financièrement à l'opération dès la mise en place du centre d'expertises.

Le partenariat entre le GrandAngoulême et l'IUT s'est conclu par la signature :

- d'une convention cadre 2010-2014 définissant les grands objectifs à atteindre, les modalités du partenariat sur les 5 ans à venir et les modalités d'attribution des subventions ;
- d'une convention annuelle d'objectifs précisant les actions à mener par l'IUT pour l'année, les modalités de versement de la subvention et les critères d'évaluation des actions. Cette convention est mise à jour et proposée à la signature chaque année.

Les objectifs visés en terme de résultat et le bilan de l'exercice 2012 (année scolaire 2012-2013) de l'EFEC sont les suivants :

	Objectif	Bilan
Axe « développement des partenariats université / entreprise »		
Prestations techniques	10	29 (dont 15 dans le cadre de projets étudiants)
Prestations de conseil	20	9
Organisation de journées techniques	2	1
Bilans environnementaux	8	6 (dont 5 dans le cadre de projets étudiants)
Formation continue en éco-conception	10 p	/
Axe « promotion de l'EFEC et diffusion de l'information »		
Insertion presse	2	2
Publication de newsletter	3	1
Participations aux salons	5	6
Diffusion de la plaquette EFEC par voie électronique	500	atteint
Envoi de mailing d'information	500	atteint

Axe « engagement du programme d'investissement »		
Réalisation des investissements prévus	Environ 700 k€	936 864,12 k€

En plus des heures passées par les enseignants de l'IUT d'Angoulême pour réaliser les prestations aux entreprises, l'équipe encadrante de l'EFEC a passé sur l'année 2012-2013 environ 1 550 h utiles au fonctionnement du centre d'expertises (mise en œuvre technique de l'EFEC, préparation technique des marchés publics, réunions de fonctionnement, élaboration et suivi du budget, préparation des catalogues de formation, etc...).

A ce jour, l'IUT a réalisé 90% des dépenses d'investissement programmées sur les 5 ans.

L'EFEC arrive à sa 4^{ième} année d'existence même si l'année scolaire 2011-2012 a été réellement la première année de lancement et de réalisation de prestations auprès d'entreprises.

Pour mémoire, l'IUT projette un autofinancement du projet au bout de 5 ans en récoltant notamment la taxe d'apprentissage des entreprises qui auront été accompagnées et par la réalisation de prestations.

Considérant que la dynamique se poursuit, il convient de reconduire les objectifs présentés ci-dessus sur l'année scolaire 2013-2014 tout en amplifiant ceux liés à l'organisation de journées techniques et aux prestations aux entreprises.

Par courrier du 27 septembre 2013, l'IUT d'Angoulême sollicite le GrandAngoulême pour l'attribution d'une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2013.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 14 novembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 € à l'IUT d'Angoulême, au titre de l'année 2013,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2013 à venir entre l'IUT et le GrandAngoulême,

D'IMPUTER la dépense au Budget Principal – chapitre 204 181.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2013	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2013